

Paris, le 8 février 2017

### **Pour une offre de formation innovante et de qualité**

**La Cour des Comptes a publié ce mercredi 8 février un rapport sur « La formation professionnelle continue des salariés : construire une politique de contrôle et de lutte contre la fraude ». Une politique stricte de contrôle des entreprises de formation est nécessaire pour écarter définitivement ceux qui font du tort à la profession. Mais le meilleur moyen d'éviter les abus est de prendre des mesures fortes et ambitieuses pour simplifier le système de formation et l'adapter au XXIème siècle.**

Chacun est en droit d'attendre de la part des entreprises de formation, comme de la part de tous les secteurs économiques, des prestations de qualité et qui correspondent à leurs besoins. C'est d'autant plus essentiel que la formation professionnelle répond à des attentes très fortes des jeunes, des salariés, des demandeurs d'emploi et des employeurs. A cette fin, le secteur de la formation professionnelle s'organise, notamment autour de certifications Qualité indépendantes comme l'Office Professionnel de Qualification des organismes de Formation (OPQF). La mise en œuvre de la loi du 5 mars 2014 doit contribuer à leur valorisation.

Mais en réalité les abus s'expliquent surtout par l'extrême complexité du système de formation français créé par plusieurs lois successives depuis 1971 et qui font intervenir de nombreux acteurs publics et paritaires (OPCA, OPACIF, FPSPP, Pôle Emploi, Régions, missions locales etc.) à travers de nombreux dispositifs (CPF, CIF, POE, CSP, Professionnalisation etc.).

Cette complexité alimente une opacité qui nourrit elle-même les fantasmes. Il est fréquent d'entendre que le marché de la formation professionnelle représente 32 Mds €, quand il ne s'agit en réalité que de 6 Mds €. On lit parfois qu'il existerait 70.000 entreprises de formation, mais la Branche des organismes de formation ne regroupe que 4.250 entreprises, et 70% du chiffre d'affaires total du secteur est réalisé par 3.000 entreprises.

*« C'est la raison pour laquelle nous appelons à libérer la formation de sa complexité. » rappelle Jean WEMAËRE, Président de la FFP. « Simplifions les dispositifs en les ouvrant aux nouvelles modalités d'apprentissage. Confions directement à tous les actifs un compte libellé en euros pour financer rapidement la formation de leurs choix. Encourageons les entreprises qui investissent dans leur capital humain par un crédit impôt formation. Et face aux profondes mutations technologiques, économiques et sociales, faisons de la formation professionnelle la première des priorités de notre pays ! »*

**Contact Presse : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - [nlaurandel@ffp.org](mailto:nlaurandel@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente près de 550 organismes de formation privés et leurs 2000 établissements. Depuis vingt ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaire cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.